



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le 16 janvier 2002 à 17 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le président, Paul Morin au fauteuil, monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, André Touchet, Marc Bureau, Louise Poirier, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Joseph De Sylva, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Également présents : M. Mark B. Laroche, directeur général, M^{re} Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, assistant-greffier.

Étaient absents : Madame la conseillère Jocelyne Houle et Messieurs les conseillers Lawrence Cannon, Pierre Phillion et Richard Côté.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET DES CITOYENNES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyens et des citoyennes présents.

CM-2002-1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ TOUCHET
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

AP-2002-2 AVIS DE PRÉSENTATION – RÉGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, REQUÊTES D'AMENDEMENT À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DE DÉROGATION MINEURE, ATTESTATIONS ET INSPECTION

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par madame la conseillère Denise Laferrière, qu'elle proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement relatif à la tarification pour l'émission des permis et certificats, requêtes d'amendement à la réglementation d'urbanisme et de dérogation mineure, attestations et inspection.

Elle demande que le greffier soit dispensé de lire le règlement à la séance où il sera adopté, une copie ayant été remise à chacun des membres du conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

CM-2002-3 NOMINATION DES MEMBRES POUR LE FESTIVAL DES MONTGOLFIÈRES

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE YVES DUCHARME
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur général, accepte la nomination des personnes suivantes pour le Festival des montgolfières, à savoir :

Monsieur Paul Morin, président

Madame Thérèse Cyr, vice-présidente

Madame Louise Poirier, membre

Monsieur Richard Côté, membre

Adoptée

CM-2002-4

APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, DES RÉUNIONS DU COMITÉ PLÉNIER ET DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2002

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif prévoit que ce conseil doit adopter chaque année le calendrier :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, sur recommandation du directeur général, accepte le calendrier des séances du conseil municipal, des réunions du comité plénier et des séances du comité exécutif pour l'année 2002 reproduit ci-après :

<i>CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30</i>	<i>COMITÉ PLÉNIER 19 h 00</i>	<i>COMITÉ EXÉCUTIF 9 h 30</i>
29 janvier		À tous les mardis sauf les 16, 23, et 30 juillet et les 17, 24 et 31 décembre 2002
26 février	12 février	
26 mars	12 mars	
23 avril	9 avril	
21 mai	7 mai	
18 juin	4 juin	
9 juillet		
20 août	6 août	
17 septembre	3 septembre	
15 octobre	1 ^{er} et 29 octobre	
12 novembre		
3 décembre		
10 décembre		

Le greffier est autorisé à publier l'avis prévu à l'article 6 du règlement numéro 14-2001.

Adoptée

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil (excluant les quatre conseillers élus par acclamation).

CM-2002-5 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 17 h 45.

Adoptée

M. PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

Me SUZANNE OUELLET
Greffier